

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /

les **estivales**

Page 1 sur 10

1. SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : GEL ALLUME FEU NATUREL

Code produit : 33988001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Conçu pour l'allumage d'un feu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur : STG FRANCE

Le Capitole – 55 rue des Champs Pierreux

92 000 Nanterre, FRANCE

Téléphone : 01 55 17 72 50

Fax : 01 55 17 72 72

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro Orfila (Centres Antipoison France) : 01 45 42 59 59

2. SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations :

Liquide et vapeurs très inflammables, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225)

2.2 Eléments d'étiquetage :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses adaptations.

Pictogramme de danger :



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mention de danger :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence :

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P370+P378 – En cas d'incendie : utilisée l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403 + P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Eliminer le contenu / récipient dans le respect des réglementations locales, nationales.

2.3 Autres dangers :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



NA.

3. SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

NA.

3.2 Mélanges :

Composants dangereux :

Dénomination	Identificateur de produit	% [masse]	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (No CE (EINECS)) 200-578-6 (Numéro d'identification UE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	> 70%	Flam. Liq. 2, H225

4. SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours :

Notes générales :

INTERVENIR RAPIDEMENT - En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Appeler immédiatement un médecin.

Après contact cutané :

Enlever les vêtements souillés, nettoyer les zones du corps concernées avec du savon ou un détergent léger et de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Après contact oculaire :

Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si cela est possible. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion :

Si la personne est consciente, NE PAS FAIRE BOIRE mais rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison (Nancy : 03.83.22.50.50).

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Porter des gants et vêtements de protection pour manipuler les zones et objets souillés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes liés à l'utilisation :

Irritations. Rougeurs. Voies d'expositions : ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané.

Après inhalation :

Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Toux et respiration difficile. Sensation de brûlure.

Après contact cutané :

Peut causer une légère irritation de la peau.

Après contact oculaire :

Peut causer une sévère irritation des yeux.

Après ingestion :

Peut causer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

5. SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés :	NA.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques spécifiques :	Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
Danger d'explosion :	Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
Réactions dangereuses :	Aucune connue.
Mesures générales :	Produit inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3 Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte incendie :	Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites en cas d'épandage important.
Equipements de protection particuliers des pompiers :	Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.
Autres informations :	Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6. SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et mesure d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Equipement de protection :	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
Mesures d'urgence :	Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Evacuer et restreindre l'accès. Assurer une bonne ventilation de la zone.

6.1.2 Pour les secouristes :

Equipement de protection :	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Mesures d'urgence :	Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /

les **estivales**

Page 4 sur 10

Pour le confinement	Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié (sable, de terre ou de matériau adsorbants). Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
Procédés de nettoyage	Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau. Diluer les résidus et rincer.
Autres informations	Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections :

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

7. SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Si possible, conserver le produit dans le récipient d'origine et bien fermé, sinon maintenir le récipient fermé de manière étanche ; utiliser un équipement de protection individuel.

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage : Garder les palettes, cartons et flacons de produit éloignés de sources de chaleurs pouvant affaiblir la résistance du matériau et provoquer un incendie. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de l'humidité.

Matériaux d'emballage :

Conserver dans le conteneur d'origine hermétiquement clos.

Produits incompatibles :

Conserver à l'écart de toutes sources de chaleur.

Matériaux incompatibles :

Aucun de connu.

7.3 Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Aucune donnée disponible.

8. SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Substance : Ethanol
N° CAS 64-17-5

France (cirulaire 1982)
source INRS FT 48 INRS édition 2011

VLEP

9500 mg/m³ (court terme 15 minutes max)
5000 ppm (court terme 15 minutes max)

1950 mg/m³ (moyenne pondérée sur 8 heures)
1000 ppm (moyenne pondérée sur 8 heures)

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés :

Assurer une extraction ou une ventilation général du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ ou de vapeurs.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Protection des yeux et du visage:

Porter une protection oculaire s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide. Dans l'absolu éviter tout contact

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /

les **estivales**

Page 5 sur 10

	oculaire.
Protection des mains :	Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection imperméables et résistants au produit. (caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, néoprène ou nitrile, ...)
Protection de la peau autre que les mains :	Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements couvrant l'intégralité des zones du corps susceptibles d'entrer en contact avec le produit. Privilégier des vêtements résistant aux produits chimiques. Dans l'idéal porter une blouse en coton.
Protection respiratoire :	Utiliser dans des zones ventilées. Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques :	Le produit peut se décomposer et exploser à des températures élevées. En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres protections :	Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

9. SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect physique :	Gel
Couleur :	Jaunâtre à orangé.
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH à 20°C :	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	82°C
Point d'éclair :	24°C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible
limites d'explosivité :	3.5 %<%<19.0%
Pression de vapeur :	à 20°C : 36.6 hPa. A 50°C : 180.0 hPa.
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative à 20°C :	0.850 ± 0.020
Solubilité(s) :	Totale dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité :	425°C
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations :

Chaleur de combustion : 29700 kJ/kg.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



10. SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Eviter tout contact avec une source de chaleur.

10.2 Stabilité chimique :

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter :

Eviter tout contact avec une source de chaleur. Protéger contre les rayons solaires.

10.5 Matières incompatibles :

Pas de matières incompatibles connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Au contact d'une source de chaleur peut former avec l'air des mélanges explosifs. A hautes températures, le produit se décompose et dégage des fumées toxiques et irritantes.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Substance : Ethanol N° CAS 64-17-5	
Administration orale (rat) DL50	>2000 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	>2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	>20 mg/l/4h

Toxicité aiguë :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Corrosion/irritation de la peau :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Cancérogénicité :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité pour la reproduction :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Danger par aspiration :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

11.2 Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau :	La contamination cutanée peut entraîner localement des irritations dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact.
------------------------	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



Contact avec les yeux :	La contamination oculaire entraîne localement une sévère irritation dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmoiement et une hyperhémie conjonctivale.
Contact par inhalation :	Le contact provoque immédiatement des signes d'irritation des voies respiratoires : rhinorrhée, éternuements, sensation de brûlure nasale et pharyngée, toux, dyspnée, douleur thoracique.
Contact par ingestion :	L'ingestion peut provoquer des douleurs buccales, abdominales et des vomissements.

12. SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Toxicité :

Effets sur l'environnement	Ce produit ne contient pas de substance considérée comme toxiques pour les organismes aquatiques et provoquant des effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Ecologie - air	Dégradation par le dioxyde de carbone atmosphérique.
Ecologie - sur l'eau	Complètement soluble dans l'eau.

Substance : Ethanol

N° CAS 64-17-5

L.idus LC50

>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité :

Substance : Ethanol

N° CAS 64-17-5

Biodégradation

Le produit est biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Substance : Ethanol

N° CAS 64-17-5

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Substance : Ethanol

N° CAS 64-17-5

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Peut avoir des effets néfastes pour les organismes aquatiques par modification du pH naturel.

13. SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage :

Éliminer le contenu / récipient dans le respect des réglementations locales, nationales.

Récupération ou recyclage si possible.

Prise en charge par une entreprise agréée pour le traitement des déchets.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /

les **estivales**

Page 8 sur 10

13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

13.1.3 Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées :

Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts


13.1.4 Autres recommandations d'élimination :

Ne pas contaminer la terre, les eaux de surface et souterraines.

13.2 Informations supplémentaires :

Eau contaminée : Séparation par des sections de séparation pour matières très fluides.

14 SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU :	UN 1170			
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :	éthanol (alcool éthylique) ou éthanol en solution (alcool éthylique en solution)			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	 3 – Liquides inflammables			
14.4 Groupe d'emballage :	III			
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Code Tunnel : E			
14.7 Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC :	Aucune donnée n'est disponible			

15 SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementations EU :

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Classification du mélange conformément au règlement 1272/2008 (CLP)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



Aucun étiquetage obligatoire

15.1.2. Directives nationales :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.3. Nomenclature des installations classées (Version 38.1 de juin 2016, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique Régime Rayon	
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :	
	1. Supérieure ou égale à 1 000 t	A
	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t	E
	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	DC
Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement		

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16 SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Classification, Labelling and Packaging of chemicals.

DNEL : Derived No Effect Level (doses dérivées sans effet)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial chemical Substances.

N° : numéro

NA : Non Applicable

NOEC : No Observed Effect Concentration

PNEC : Concentration(s) prédite(s) sans effet

PTB : persistantes, toxiques et bioaccumulables.

UE : Union Européenne

VME : Valeurs Moyenne d'Exposition

VPVB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

VLEP : Valeur limite d'exposition professionnelle

La signification des phrases H utilisés dans la fiche de données de sécurité :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Chapitres modifiés :

Aucun

Réserve de responsabilités :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE, n°1272/2008/CE et n°453/2010)

Référence : Gel allume feu naturel

Version : 1

Créée le : 07/09/2017

Modifiée le : /



Page 10 sur 10

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons maîtriser, nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation.